

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementale					
Date de réception :	Dossier complet le: N° d'enregistrement:					
	1. Intitulé du projet					
ler Boiseweut: Planta						
1 Solsenell : Lieute	100 0E 16074613					
2. Identification d	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)					
2.1 Personne physique						
Nom HANENTE	Prénom Claude Alain					
2.2 Personne morale						
Dénomination ou raison sociale  Nom, prénom et qualité de la personne						
habilitée à représenter la personne morale						
RCS / SIRET	Forme juridique					
p.c.	ez à votre demande l'annexe obligatoire n°1					
3. Categorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet					
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)					
47 C	ler boisement d'une superficie totale supérieure					
74 0	à 0,5 ha					
THE PERSON NAMED IN COLUMN	4. Caractéristiques générales du projet					
	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire					
4.1 Nature du projet, y compris les éven	tuels travaux de démolition					
Plantation de perplie	rs sur une superficie roral autour de 16 la					
Plantation de perphiers sur une superficie total autour de 16 ha sur la commune de Meillan sur Garonne, sur des terres agricoles.						
sur la commune de merman sur l'exploitation la filière perpher par l'object j est de décelopper sur l'exploitation la filière perpher par une production de bois de apadité, en plantant une essence déjà bien						
use production de port de speciale, en familier ou estate						
implantée sur le territoire. Les travaux consistent à réaliser l'implanteton des clones suivant les recom						
mondations licitinella	manyapione livipinga de portagent en poporcació.					
- préparation localissée du sol avant plantetton, de monétés adaptées au sol						
_ pie paration localissie du sol avant plantetion, _ plantetion de peupliers à 204 tiges / lun avec des corrêtés adaptées au sol (solvant les conseils du technicien), _ entretien mécanique du sol annuél après plantetion (discage ou printemps) _ et élapores processi.						
- entrehen wecanique du	sol annuel après plantation (discage au primemps)					
er eraspide progression	nformatique aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce					

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives por formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

Ces paradles ferent l'objet d'ou decenuent de gesticu durable (Codes de Bouces Petropes Sylvicolos)

#### 4.2 Objectifs du projet

- . Valenser les parcelles par une plantation récersible tout ou conservant as paralles en bon état d'entretien;
  - Dicersifier les revence du propriétaire
  - · Réaliser une production de bois d'œuvre de paptier de gratiè. Addithan tiès demantée par les industriels locaux;
- Maintenir des parcelles accessibles, aérées avec un conset livité les paralles seront gégées conformément au document de gestion forestre e durable

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Plantztion de N 204 (150 à 200 perpliers/ha), (écaitements 848 ou 7x7), après préparation du sol.

Plantztion à distance de le ligne EDF, et en respectant les distances avec les fords poisins et du cours d'écou

## 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après la plantation:

- entretiens du sol par discage des interlignes, dua que amée au printemps (sol ressuré pour éviter ornières et tossement) - entre la 2 èvre et la 8 èvre année (selon croissance des albre), tailles de formation et élagages progressifs jusqu'à une hauteur ge + (- 3 m.
  - bas que corte gléglations.
  - coupe des perpliers en visagé entre 15420 ans relon croissan Ce



4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).								
Nearl								
	rojet et superficie globale de l'opération - préciser le							
Superficie à boise	eurs caractéristiques	Valeur(s)						
30,7,000		16,0945 ha						
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)		All a second						
d'implantation		01'51" E Lat. 44°31'56" N						
Heillian sur Garanne 47180	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),							
Lieu dit: Ruisseau Liscos Paralles cadastalos:	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à							
2E 61	l'article R. 122-2 du code de l'environnement :							
Lieu dit MARES		_'"_ Lat°'"_						
F1,3k H5	Point d'arrivée : Long ° _ Communes traversées :	_'"_ Lat ° ' "_						
Lieu dit Prairies	Communes indversees.							
ZI 8 Lieu dit PuyMARTIN								
23 46								
27 JP								
lo	ignez à votre demande les annexes n° 2 à	6						
4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?	on d'une installation ou d'un ouvrage existant ? cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalua	lion Oui Non Non						
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et								
indiquez à quelle date il a été autor	indiquez à quelle date il a été autorisé ?							

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

¥

#### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		Ň	À 100 m d'une fone couverte par un amèté de protection de biotope : Frayère à Esturge- ons (Garonne)
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		$\boxtimes$	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		·X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?			
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		Ø	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		区	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?			
Dans un site inscrit ?		N	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			-Réseau hydrographique du Lises; en bordure -Natura 2000 ESC: La Garonne; à 50 m
D'un site classé ?		X	



## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations

## 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Non Oui Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements $\lambda$ d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire X en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les $\lambda$ ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible La modification de l'assolement d'entraîner des contentes ser supliers) on débouder sur l'arêt des intrants agricoles. Ou peut donc supposer un impad parint sur la Jaune et la Horre, perturbations, des dégradations, des destructions de la X biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel La encoro, la modification de l'assolo Si le projet est situé went (côreales pour peupliers) va débouder sur l'arrêt du intrante agnodes. Ou peut donc supposer un impact positif sur la Janue et le flore. dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il

susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?



	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		foresther greens agricular en estara
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		₿	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?			-les peuplierais n'engentient pas de rischer  Les peupliers eux-une unes sent sonnis à  diverses risches son rédut l'impact autent que posi  ene l'en médient et en rédut l'impact autent que posi  de par le choix et la diverglication des varietés
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		indic d'augins sur le paralle (tradeurs), et l'équentation (travaux, surveillemme) limités en places de travaux et d'exploitetion. Inférieur au tratic engendre par une exploitetion agricale du tention.
Nuisance	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?			les materiels utilisés parctaellement pour les travaux (places travaux di exploitation) sont du viêtue type que les vactioniels agricoles amenas à circular vers et sur les parcellos conceinões. Le pajet n'entraine par de nuissanous sonoles particular per de nuissanous sonoles particular par de nuissanous sonoles particulares.



	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	⊠ ⊠	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	IXI IXI	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	Au contraire, le rôle des jorêts, et du Reuplier en particulier (grâce à sa croissauce rapide), dans le stockage du CO2, est reconnu.
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	风	
EMISSIONS	Engendre-t-il des effluents ?	×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	M	Au contraire, le rôle filtrant épurateur des peupleraies, vis-à-vis du sol et des eaux, est reconnu.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		Ø	La peupleraie est déja présente sur la zone.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		×	Le changement d'usage est celui souhaité par le propriétaire. Il ne compromet pas les autres usages du terrain, sur ou alentour des paralles.
approuvés	s?			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non Si oui, décri	ez les	quelles	
	nces du projet identifi  Non Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?



6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets
négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre
une annexe traitant de ces éléments) :

- Plantation à distance reconsumentée du cours d'eau.
- .. Recommandation d'enlècement des potections contre les animax, après 3 ou 4 ens.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

nontre con de co bioliet bonnein ette quibente quention enrisont

- il serait réalisé selons les standards achels de poduction de bois de qualité et de respect de l'environnement.

-il us combinant bus le somentel écologique et agronomage des terroire concernés

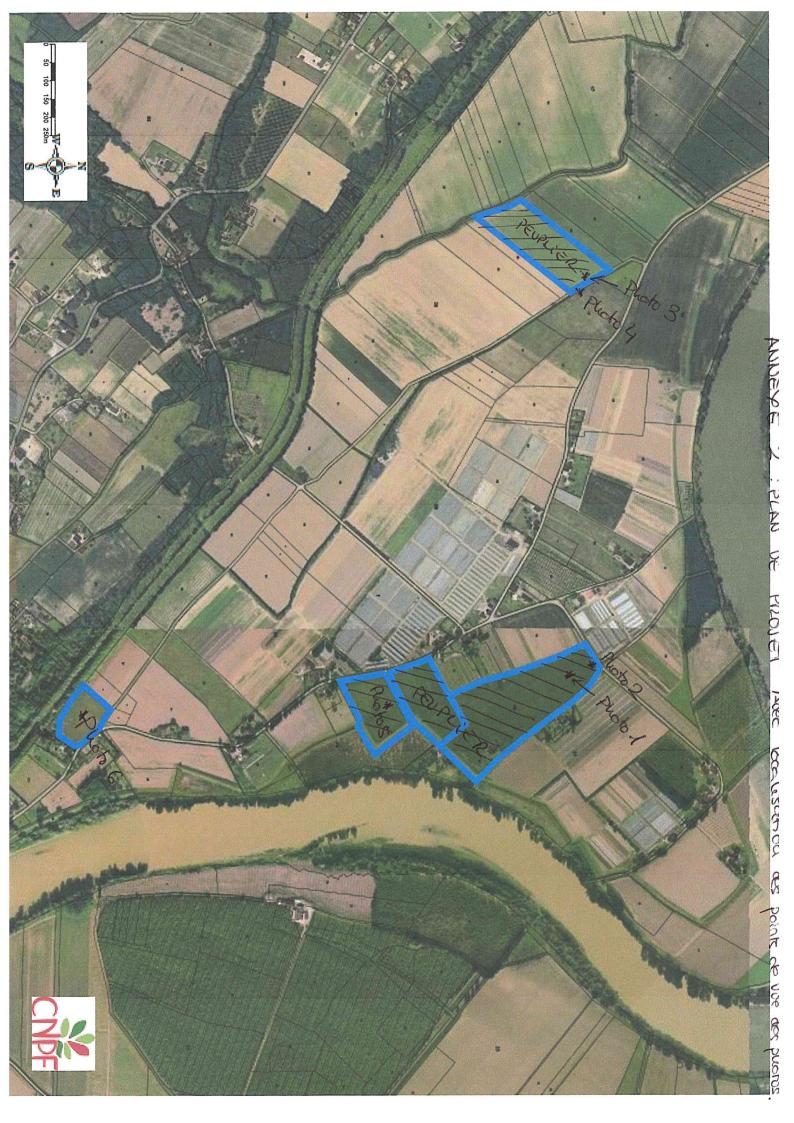
- il n'est pas susaphible d'impact négatif sur le sol et la paysage des paralla concornées et des alentouis.

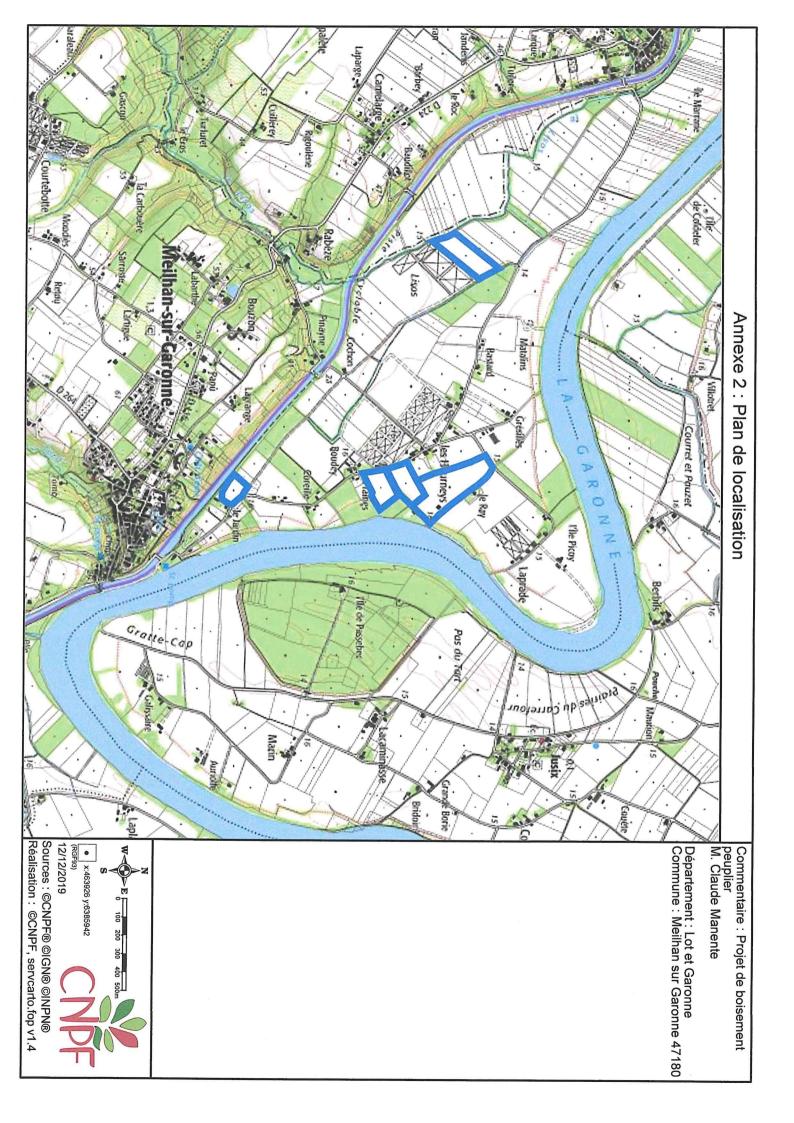
#### 8. Annexes

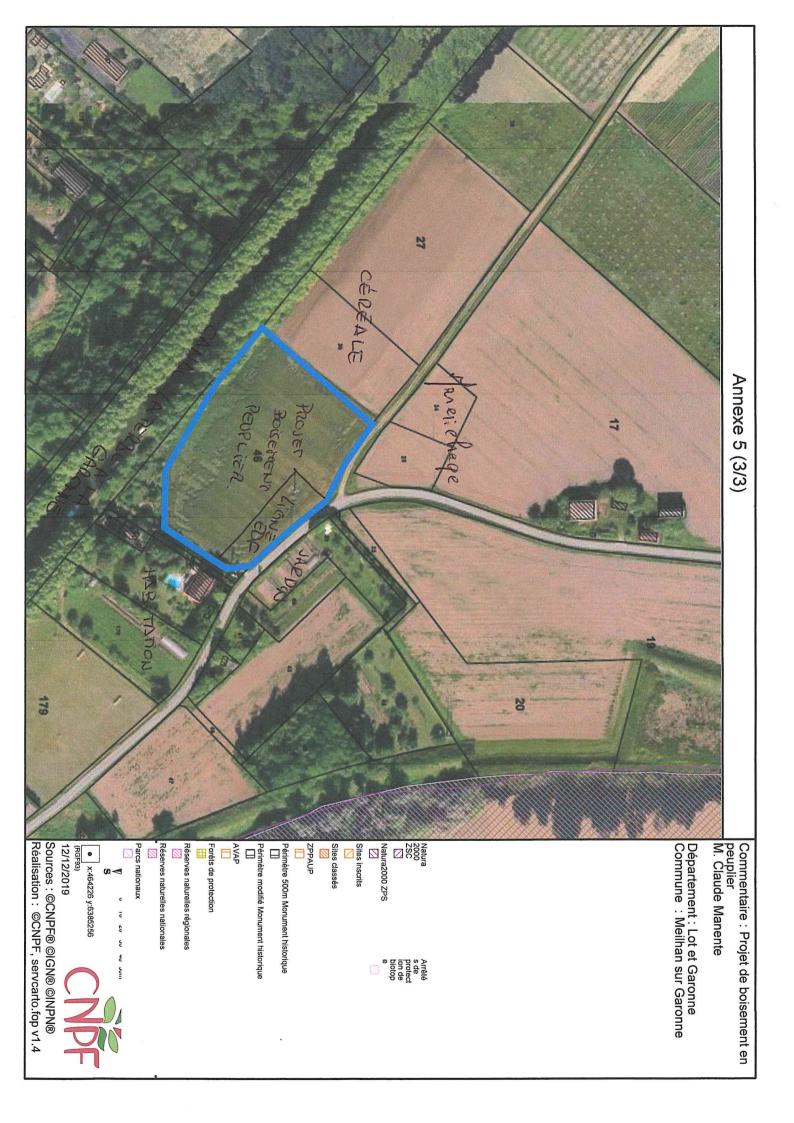
#### 8.1 Annexes obligatoires

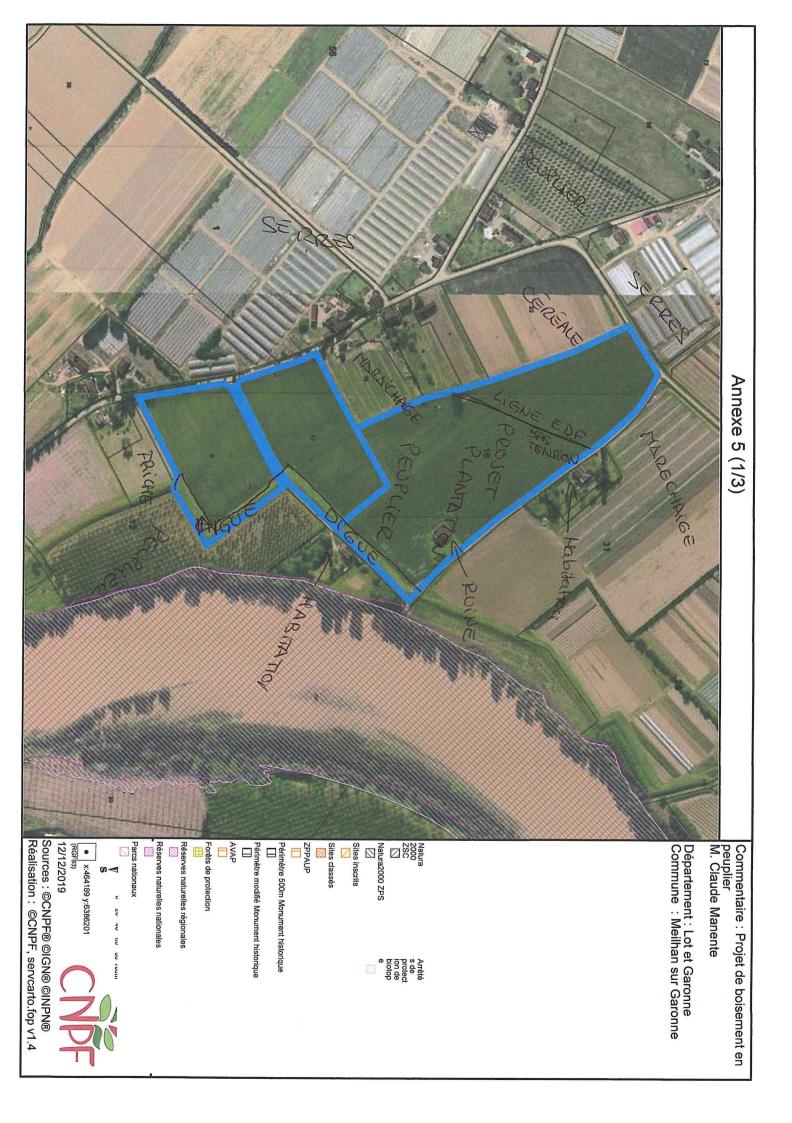
	Objet	
	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	K
;	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	×
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	Þ
	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	Ø
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

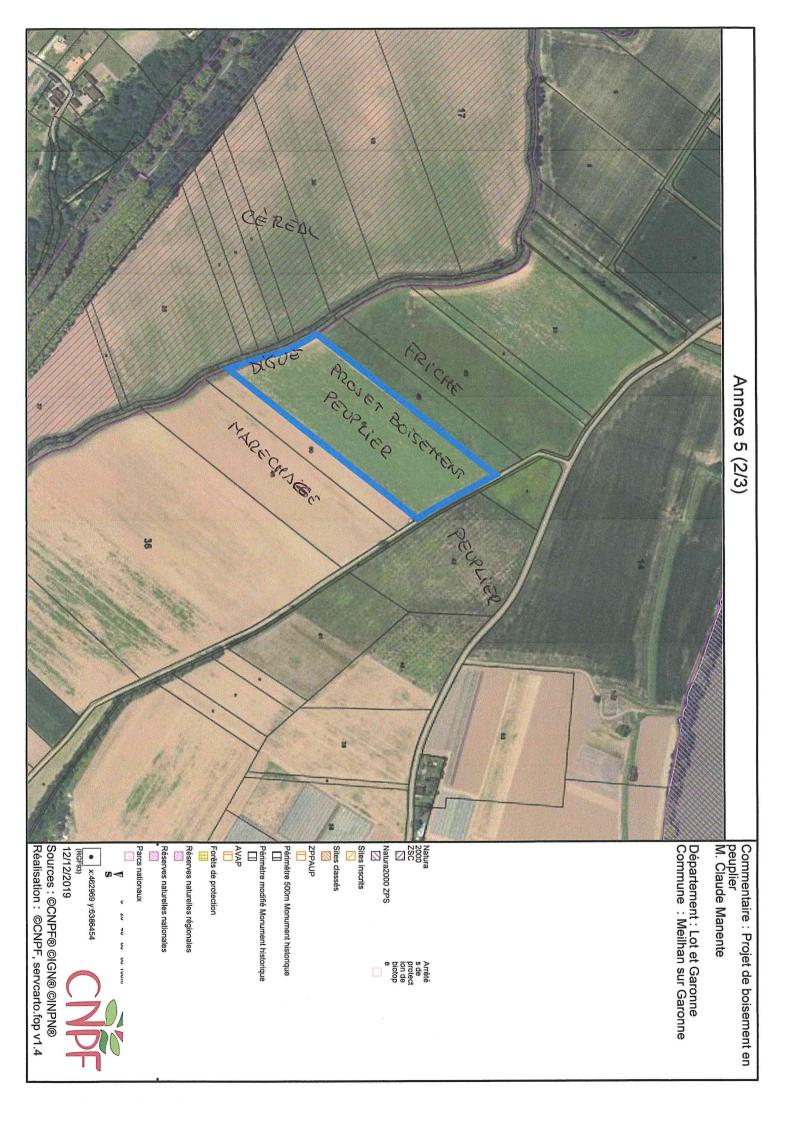
8.2 Autres an	8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire								
Veuillez com parties auxqu	Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent								
	Objet								
	9. Engagement et sig	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR							
Je certifie sur	l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X							
Fait à	Harmande	le,	12/12/2019						
	MANENTE Claude								
Signature	13:								











## **ANNEXE 3: PHOTOGRAPHIES**



Photo 1



Photo 2

# Compléments à la demande d'examen au cas par cas pour projet de 1<sup>er</sup> boisement d'environ 16 ha pour plantation de peupliers à Meilhan sur Garonne (47)

(selon la trame fourni par vos soins)

Vos Réf.: 2019-9322 MHLH incomplet

#### 5 - Sensibilité environnementale de la zone d'implantation.

La parcelle ZH 16 se trouve à environ 40 m du site Natura 2000 ZSC La Garonne ; entre la zone du projet et le site Natura 2000 se trouvent une digue et des peuplements de peuplier. La parcelle ZE 61 jouxte la Zone d'Intérêt Ecologique et Faunistique (ZNIEFF) de type II Réseau hydrographique du Lisos et le Site Natura 2000 ZSC Réseau hydrographique du Lisos. Les types d'habitats concernés par le projet sont indiqués comme terrains agricoles. Une visite de terrain réalisée le 29/11/2019 permet de confirmer l'ensemble des indications ci-dessus ; cette visite avait aussi pour but de vérifier la faisabilité du projet et préciser sa mise en œuvre. Or, suite à cette visite, il est possible de confirmer que le projet n'aura pas d'impact sur les habitats ou espèces représentant un enjeu pour ce site Natura 2000, sur la surface à boiser ou ses alentours : En effet, a) la plantation se fera à distance du cours d'eau, conservant ainsi un espace dégagé (= continuité écologique) ; b) la ripisylve associée sera conservée (= continuité écologique, protection des berges et du ruisseau) ; c) l'arrêt de la culture agricole implique la très forte diminution, et plus probablement l'arrêt complet des intrants (fertilisants, désherbants, etc.) (= absence de rejets, amélioration de la qualité du sol et de l'eau) ; d) la végétation présente en bordure du Lisos ne sont pas concernés par le projet et n'en subiront aucun impact.

Pour l'ensemble des enjeux identifiés, le projet n'aura donc pas d'impact négatif ; l'arrêt de la culture aura même un effet positif sur le milieu.

# 6 – Caractéristique de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé (incidences, cumuls, mesures évitement/réduction)

Au cas où les arbres plantés seraient protégés contre les dégâts d'animaux, par des filets individuels, il sera recommandé de retirer ceux-ci après 4 ou 5 ans (Cf. formulaire).

Il n'y a pas d'autre mesure d'évitement ou réduction à prendre : en effet, le projet n'implique pas des effets négatifs sur le milieu. Selon les aspects considérés, il serait soit neutre (respect de distance du ruisseau ; maintien de la ripisylve), soit bénéfique (diminution ou arrêt des intrants, moindre trafic d'engins sur les parcelles).

ing a superior of the superior